

Demande de permis UNIQUE

Nos réf. : PU-E 04-2017

Réf DGO3 : 19866 & D3300/51012/RGPED/2017/3/GPRIM/choor - PU

Réf DGO4 : F0316/51012/PU3/2017.3

Le Collège Communal de la Commune de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de permis UNIQUE a été introduite par PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.)

Objet de la demande :

- Extension de l'établissement « PAIRI DAIZA »,
- Stockage temporaire de terres saines endogènes issues de chantiers internes et constitution de digues à partir des terres stockées en vue de procéder à la déshydratation des boues de curage des étangs du parc animalier,
- Remplacement d'une station d'épuration existante de 90 EH par une station de 150 EH

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne les zones à usage de bâtiment (60.1 et 60.2) lesquelles ne seront pas construites à court terme

**La demande nécessite écart au schéma d'orientation local (SOL)
conformément à l'article D.IV.5 du CoDT**

L'enquête se déroule du 29/01/2018 au 12/02/2018 inclus.

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 29/01/2018 au 12/02/2018 (jour de clôture),

- **soit par écrit au Collège Communal, Grand place, 2a à 7940 BRUGELETTE**
- **soit par mail à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.**
- **soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué de l'Administration lors de la séance de clôture de l'enquête publique qui aura lieu en l'Hôtel de ville, même adresse, le lundi 12 février 2018 de 16h à 16h30.**

Les plans sont déposés à l'examen du public, à l'Administration Communale, Service de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 9 à 12h, à la permanence du samedi matin de 9h30 à 11h30 (à l'Etat Civil) ainsi que sur rendez-vous.

Brugelette, le 19 janvier 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale.



K. KOWALSKA



Le Bourgmestre,



A. DESMARLIERES